

En ce qui concerne les droits de douane et les barrières non tarifaires qui sont appliqués aux produits de ressources et aux articles manufacturés, on voit émerger un important ensemble de mesures de libéralisation commerciale impliquant les pays de l'Europe, de la bordure du Pacifique et de l'Amérique latine. Ces mesures devraient aussi permettre à nos producteurs de renforcer les gains de compétitivité que leur procure le libre accès au marché américain en vertu de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis. La teneur exacte des résultats sur l'accès aux marchés ne sera pas connue avant la toute fin de l'Uruguay Round, au début de la nouvelle année, mais on peut s'attendre à ce que les droits de douane soient globalement réduits du tiers. Il y a aussi certaines possibilités de réductions plus importantes, dont l'élimination complète des droits de douane applicables à une large gamme de produits.. Nous prévoyons que les résultats sur l'accès aux marchés permettront aussi aux nouveaux pays industriels d'accepter des obligations substantiellement équivalentes en ce qui concerne l'ouverture des marchés et la réglementation des mesures non tarifaires. Un effort important est aussi déployé parallèlement pour libéraliser les principaux marchés publics sous le régime du Code du GATT.

Dans les négociations sur les textiles et les vêtements, nous tentons d'intégrer efficacement cet important secteur au système du GATT. Cela se fera par l'élimination progressive et équitable du réseau complexe d'accords bilatéraux de restriction des exportations qui a été mis en place entre les pays exportateurs et importateurs. L'actuel Arrangement multifibres vient à échéance à la fin de 1992, mais nous pensons que l'entente issue de l'Uruguay Round prévoira une période de transition internationale pouvant durer jusqu'à dix ans.